



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le 18 septembre 2025 à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Nailloux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Lison GLEYSES, maire de Nailloux.

Date de la convocation : 12 septembre 2025

Étaient présents 21 : AIGOUY Jean, ARPAILLANGE Michel, BALONAS Mélanie, BAUR Daniel, CABANER Charlotte, CAMPOS Julie, CHAYNES Marie-Thérèse, DAHERON Emilien, DELMAS Christian, DELRIEU Luc, GERBER BENOI Marion, GLEYSES Lison, JEROME Marie-Noëlle, LEBRUN Guillaume, LEVRAT Anne, MARTY Pierre, MÉTIFEU Marc, NAUTRE Eva, OBIS Éliane, RIOLLET Pierre, ZARAGOZA Antoine.

Étaient excusés 3 : BONNEFONT Laurent, MESTRES Carine, THÉNAULT Sylvain.

Étaient absents 3 : ALLAOUI Audrey, ALVES DA SILVA Daniel, VIVIER Aurélie.

Pouvoirs 2 : MESTRES Carine pouvoir à MARTY Pierre, THENAULT Sylvain pouvoir à GERBER BENOI Marion.

Secrétaire de séance : MÉTIFEU Marc

Départ de Mme CAMPOS Julie à 20 h 36.

ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE AJOURNÉE POUR DOSSIER INCOMPLET

Rapporteur : Daniel BAUR

Monsieur BAUR expose que l'association OJC31 (Olympique Judo Club) avait déposé un dossier de subvention incomplet lors de la période d'instruction des demandes de subvention.

Malgré des relances, le dossier n'avait pas pu être instruit faute de justificatifs. Cela avait conduit à ajourner le versement de la subvention lors du vote du budget des subventions le 20 mars 2025.

Suite aux derniers échanges et demandes de pièces complémentaires effectués auprès de l'association, le dossier a été régularisé.

Considérant les éléments désormais produits et analysés, la commission vie associative du 10 septembre 2025, a validé l'octroi d'un versement de 1000 € au titre de la subvention annuelle 2025 à l'association OJC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Sens des votes : nombre + procurations		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	0	0

Délib. n° : 2025_89

Envoyé en préfecture le 24/09/2025
Reçu en préfecture le 24/09/2025
Publié le
ID : 031-213103963-20250918-2025_89-DE

7.1 Décisions budgétaires

- D'approuver la proposition de versement d'une subvention de 1000 € à l'association OJC (Olympique Judo Club).
- De donner mandat à Madame la Maire pour signer toutes les pièces utiles à cette affaire.

Ampliation de la présente sera affichée à la mairie de Nailloux et transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré à Nailloux, les jour, mois et an que susdits.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
transmission

en Préfecture le : 24/09/2025
de l'affichage le : 25/09/2025

Lison GLEYESSES,
Maire,



Marc MÉTIFEU
Secrétaire de séance,